



Nasso (175)

והתודו את חטאתם אשר עשו (ו.ה.)

« **Ils avoueront la faute qu'ils ont commise** » (5,7)  
 Dans ce passage, la Torah traite de la lourde faute commise envers Hachem par tout individu retenant de façon illicite le bien d'autrui, emprunt, vol, non-paiement d'un salaire, ...Pourquoi la Mitsva de l'aveu des fautes, qui constitue la Mitsva de Téhouva, repentir, a précisément été dite, associée à la faute du vol ? En réalité, Hachem dépose des forces, des potentialités et de la vitalité en chaque personne. Lorsqu'un homme faute, il prend ces forces que Hachem lui a donné et il les dévie de leur objectif qui est de faire la Volonté Divine. Toutes les forces lui ont été attribuées pour faire Sa Volonté, et lui il les utilise pour la transgresser. En cela, chaque faute constitue un vol. L'homme vole cette vitalité qui lui vient d'Hachem, et c'est donc sur cette interdiction de voler que la Torah formule la mitsva de l'aveu et de la Techouva.

*Hidouché haRim*

ואיש את גרשיו לו יהיו איש אשר יתן לפהו לו יהיה (ו.ה.)

« **Les (choses) sacrées d'un homme seront à lui, et ce qu'un homme donne au Cohen sera à lui** » (5,10)  
 Selon le **Hafets Haïm**, ce verset évoque en allusion un principe fondamental, que chacun devrait se remémorer à chaque instant de son existence : les seuls biens que nous acquérons pendant notre vie sont les fruits de notre engagement spirituel. Toutes les œuvres de sainteté auxquelles nous nous consacrons, l'étude de la Torah, les Mitsvot, la prière, ... sont notre capital pour l'éternité. C'est ce qu'affirme le verset : « Les (choses) sacrées d'un homme seront à lui ». A l'inverse, ce que nous réalisons sous impulsion du yétser ara, finira tôt ou tard par nous abandonner. « Ce qu'un homme donne au Cohen sera à lui », la Guémara (Bérahot 63a) déduit que la Torah, nous fait ici une promesse et nous garantit que celui qui remet son dû au Cohen ne subira aucune perte. Au contraire : ils seront lui, D. le récompensera largement de ses dons (Rachi).

ולקח הפהו מים קדשים בכלי תרש ומן העפר אשר יהיה בקרקע המשכן (ו.ה.)

« **Le Cohen puisera de l'eau ... et prendra de la terre du sol du Michkan** » (5,17)

On utilise la terre, qui possède deux propriétés contradictoires : D'une part, la terre est un matériau méprisable de peu de valeur et foulé par tous ; d'autre part, la terre fécondée par la pluie

produit de beaux fruits et la nourriture de l'homme. Ces deux propriétés contradictoires font allusion aux deux effets contradictoires que peuvent produire les eaux amères bues par la femme Sota : Si son ventre gonfle et son flanc dépérit, c'est qu'elle s'est souillée et elle devient ainsi méprisable ; si elle reste indemne, c'est qu'elle est restée pure et produira de « Beaux fruits » : une postérité de Tsadikim.

*Maharcha, Hidouché Aggadot, Sota*

ואם לא נטמאה האשה וטהרה היא ונקתה ונזרעה זרע (ה.כח)

« **Mais si cette femme ne s'est pas souillée, si elle est pure, elle restera intacte et aura une postérité** »

Que la femme soupçonnée d'adultère bénéficie d'une postérité comme « dédommagement » pour n'avoir pas fauté semble vraiment disproportionné en regard de ce qu'elle a fait malgré tout : en effet on ne parle pas ici d'une femme pieuse et blanche colombe, mais d'une épouse qui a osé s'isoler avec un autre homme, sans pour autant avoir commis d'acte grave, et alors que son mari l'a mise en garde, elle n'est donc pas tout à fait irréprochable. Pourquoi donc dans ce cas mérite-t-elle d'avoir une postérité ?

**Le Hatam Sofer** nous explique que l'humiliation a un tel pouvoir expiatoire que la Sota, après avoir vécu la terrible expérience de se trouver amenée et accusée par son mari devant le Cohen qui lui découvrait la tête devant tout le monde, et lui faisait boire les eaux amères qui, si elle avait fauté, lui été fatales. Elle a subi de telles humiliations donc, qu'elle mérite d'être bénie d'une descendance. **Rabbi Avraham David** rapporta un jour que contrairement à ce que l'on peut penser, l'humiliation est quelque chose d'extraordinaire ! Devant notre étonnement il s'expliqua : Si Hachem Se dévoilait à nous et nous expliquait qu'à cause de certaines fautes que nous avons commises nous devons effectuer une réparation, s'il nous donnait le choix, que choisirons-nous ? Une terrible maladie ? Non ! La mort d'un proche ? Que D. nous en préserve ! Une amputation ? Sûr que non ! Perdre toute nos richesses ? Surtout pas ! Alors quoi ? Subir une grave humiliation ? Ah oui ça on prend ! C'est avec cette optique qu'il nous faut endurer les humiliations de la vie, publiques comme privées. Elles sont finalement, pour celui qui y réfléchit, des trésors précieux, qui nous évitent parfois des peines bien plus douloureuses.

*Léket Eliaou*

דְּכִי יָמוּת מִתּוֹ עֲלֵיו בְּפֶתַע פְּתָאִים (ו.ט)

« Et si un (de ses proches) meurt soudainement »  
(6,9)

Ce verset envisage le cas où un Nazir perd un proche soudainement et donc il devient impur. On peut s'interroger. En effet, le Cohen Gadol (le grand prêtre) aussi n'a pas le droit de se rendre impur même pour un proche. Ainsi, pourquoi la Torah envisage le cas d'une mort soudaine d'un proche pour le Nazir et non pour le Cohen Gadol ? En réalité, avant son vœu, le Nazir avait le droit de se rendre impur au contact d'un mort, mais il a décidé de devenir Nazir et de prendre sur lui des interdits et des rigueurs supplémentaires comme le fait de ne pas se rendre impur par un mort. Or, quand quelqu'un s'ajoute volontairement des interdits et se crée une pression supplémentaire qu'il n'avait pas auparavant et que personne ne lui a demandé, alors le mauvais penchant fera tout pour le faire tomber. Ainsi, il se pourra qu'il arrive qu'il perde un proche soudainement. Le Yetser ara entraînera cela pour l'éprouver du fait de cette rigueur qu'il a prise sur lui alors qu'il en était dispensé. Mais le Cohen, qui a l'interdit de se rendre impur de par son état naturel, et il ne se l'est pas imposé, pour lui le Satan ne s'évertuera pas à le faire trébucher, et il sera bien plus rare que cette situation de mort soudaine d'un proche n'arrive.

*Rabbi Barouh de Stotchin*

אָר ה' פָּנָיו אֵלַיָּהּ (ו.כח)

« Que Hachem éclaire Sa face pour toi » (6,25)

**Rabbi Avigdor Miller** commente : Etant donné que D. agit mesure pour mesure (Guémara Sotah 8b), D. éclaire Sa face pour ceux qui éclairent, illuminent leur face, visage à leur prochain. Selon le **Sforno**, la notion de "Que D. éclaire" renvoie au fait : « Que D. t'éclaire afin que tu sois capable de percevoir la sagesse infinie de la Torah » ... La personne jouit de la quiétude nécessaire pour s'élever au-dessus de ses besoins matériels élémentaires. Selon **Rabbi Nahman de Breslev** : Souris à la vie, et D. te donnera de véritables raisons pour sourire. Selon **le Zohar Haquadoch** : Lorsqu'une personne offre un visage lumineux ici-bas, une présence lumineuse l'éclaire d'en-haut. **Rabbi Matya ben Harach** dit : Sois le premier à saluer tout homme" (Pirké Avot 4,15)  
Selon la Guémara (Bérahot 17a), personne n'a devancé le salut de **Rabbi Yochanan ben Zakaï**, même un non juif vendeur au marché. **Les Avot de Rabbi Nathan** (12,3) rapportent que **Aharon, le Cohen Gadol**, utilisait le fait de saluer autrui comme un moyen d'influencer positivement autrui. Devant l'amour d'Aharon, les personnes en venaient à penser : Aharon me salue à chaque fois d'une manière amicale (bien que j'ai fauté).

Comment oserai-je lui faire face une autre fois si je faute ? De cette façon, Aharon empêchait les gens de fauter. **Rabbi Haïm Mordechaï Katz** (roch yéchiva de Telz) insistait souvent sur le fait que par le simple fait de dire : Bonjour à autrui, on a le pouvoir d'illuminer toute la journée d'une personne qui se sent un peu déprimée.

**Halakha** : L'interdiction d'étudier la Torah dans des endroits qui ne sont pas propres.

Il est interdit d'étudier la Torah dans des endroits qui ne sont pas propre (toilettes, poubelles etc.), car c'est un manque de Kavod pour la Torah, il faudra donc faire attention à ne pas rentrer dans un toilettes qui se situent près d'un Beit Hamidrach au moment où les personnes étudient si on risque d'entendre des paroles de Torah.

*Tiré du Sefer « Pesaqim Outechouvot Yoré Deah »*

**Dicton** : La lumière dont on bénéficie grâce aux Mítvots est proportionnelle à la joie que l'on éprouve lorsqu'on les accomplit.

*Rav Haim Vital*

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, מאיר בן גבי זווירה, מוריס משה בן מרי מרים, סשא בנימין בין קארין מרים ויקטוריה שושנה בת ג'וריס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, פייגא אולגה בת ברנה, יוסף בן מייכה, רבקה בת ליזה, רישירד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, יעקב בן אסתר, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קלה לרבקה בת שרה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה . זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרים. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה.

